

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-068**

### **MODIFICATION DES TAUX D'INTÉRÊT POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-065 INTITULÉ RÈGLEMENT POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRE, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 2019-065 intitulé « Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, le tout aux fins de l'exercice financier 2020 a été adopté le 12 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire aider les citoyens qui ont perdu leur revenu suite à la pandémie de la COVID 19;

**ATTENDU QU'** avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la session régulière du 6 mai 2020 à la table du conseil par Mme Jade Charest;

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT** que le règlement portant le numéro 2020-068 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

#### **ARTICLE 2**

Que le conseil municipal abroge l'article 9 du règlement numéro 2019-065 intitulé « Règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, le tout aux fins de l'exercice financier 2020.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Avis de motion	6 mai 2020
Dépôt projet de règlement	6 mai 2020
Adopté	3 juin 2020
Avis public d'adoption	4 juin 2020
Résolution 2020-06-051	

---

Édith Gagné

Directrice générale

Secrétaire-trésorière